

Cérémonie de pose de la première pierre de la 6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)

Jeudi 9 février 2012 à 11h
Centre médical universitaire (CMU)
rue Michel-Servet 1 - 1206 Genève

PROGRAMME

- 11h Allocutions de:
*Monsieur Patrick Armaingaud, directeur général de l'office
des bâtiments, département des constructions et des technologies
de l'information (DCTI);*
- Monsieur Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève
(UNIGE);*
- Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).*
- 11h30 Pose de la première pierre
- 11h45 Apéritif

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Images de synthèse du futur bâtiment.



Genève, le 9 février 2012

**Aux représentant-e-s
des médias**

***Communiqué de presse conjoint
du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),
du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
et de l'Université de Genève***

L'extension du Centre médical universitaire touche à sa fin

Messieurs Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève (UNIGE) et Patrick Armaingaud, directeur de l'office des bâtiments du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), ont posé ce matin la première pierre de la sixième étape du Centre médical universitaire (CMU).

D'un coût de 149 millions de francs (dont 21,5 millions de francs de subvention fédérale), le nouveau bâtiment comportera notamment l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL), la Section de médecine dentaire (SMD), des laboratoires de recherche en investigation clinique (INVESCLIN), le Registre genevois des tumeurs (RGT) ou encore l'Unité de développement et de recherche en éducation médicale (UDREM). Sa mise en service en décembre 2014 marquera la fin de l'extension du CMU. La réalisation de cette 6^e étape s'inscrit dans le cadre des 31 mesures de soutien à l'économie et à l'emploi adoptées en avril 2009 par le Conseil d'Etat.

POURQUOI CETTE EXTENSION?

L'achèvement du CMU répondra pleinement aux besoins de l'Université de Genève dans le domaine des sciences de la vie. Ce domaine de recherche est au cœur de développements scientifiques considérables et est l'un des domaines d'excellence de l'Université de Genève. Or, la construction des quatre premières parties du CMU, achevée en 1987, n'a pas permis de répondre de façon complète à ces besoins. La construction des étapes 5 et 6 vient ainsi renforcer les synergies dans le domaine des sciences de la vie. Elle dotera l'institution académique des outils et infrastructures nécessaires à son développement et à son important travail de recherche.

La construction de la sixième phase débute alors que les travaux de la cinquième sont encore en cours. La fin simultanée des travaux pour ces deux parties, prévue pour décembre 2014, permettra un déménagement groupé ainsi que des économies de transformation et de travaux provisoires chiffrés à plus de 8 millions de francs. Au total, la construction des modules 5 et 6 aura coûté 342 millions de francs, subventionnée à hauteur de 58,5 millions de francs par la Confédération.

Rappelons que l'édification du CMU en six temps avait été planifiée dès le crédit d'étude en 1970. Le début des travaux des deux dernières étapes avait toutefois été gelé dans les années 1980 pour des motifs budgétaires.

PROGRAMME DES LOCAUX DU NOUVEAU BÂTIMENT

Le nouveau bâtiment comprendra:

Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL)

Les sections de pharmacie des Universités de Genève et de Lausanne ont été regroupées à la rentrée universitaire de 2004 au sein de l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) basée à Genève. L'EPGL occupe provisoirement des locaux au sein de la Faculté des sciences, dans l'attente de son installation au sein du CMU. Ce regroupement fait de l'Université de Genève la seule université suisse à dispenser un cursus complet des études de pharmacie en langue française. Il a conduit à un fort accroissement du nombre d'étudiants en pharmacie à Genève, qui a plus que doublé.

La proximité géographique entre l'EPGL et la Faculté de médecine, toutes deux étant désormais basées au CMU, rendra possibles d'intéressantes synergies dans le domaine de la recherche à l'heure où les sciences pharmaceutiques voient naître de nouvelles disciplines orientées vers les sciences de la vie. Des équipements et services pourront être mis en commun pour optimiser la rentabilité des coûts d'installation et d'exploitation.

Section de médecine dentaire (SMD)

La section de médecine dentaire (SMD) trouvera au sein du CMU un lieu adapté à ses besoins en termes d'enseignement, de recherche et de soins aux patients. Elle occupera deux étages du nouveau bâtiment. La SMD a été fortement touchée par le report des travaux d'extension du CMU, puisqu'elle occupe des locaux provisoires au sein de la clinique de pédiatrie à la rue Barthélemy-Menn depuis 1975, alors qu'elle aurait dû initialement y demeurer dix ans. Les synergies avec la Faculté de médecine, notamment dans le cadre des traitements fondés sur une approche biologique (p. ex. la régénération tissulaire) seront particulièrement intéressantes.

Autres locaux

Des salles d'apprentissage par problème (APP - études de cas par petits groupes) seront construites dans le nouveau bâtiment. Des locaux communs destinés aux activités d'enseignement (salles de travaux pratiques - TP, auditories, etc.) de l'EPGL et de la SMD sont aussi prévus, de même qu'une partie de l'animalerie, des locaux techniques et administratifs.

Cette sixième étape abritera également l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine sportive (ISMMS), des locaux pour le Registre genevois des tumeurs (RGT) et pour l'Unité de développement et de recherche en éducation médicale (UDREM), ainsi que des espaces destinés aux pôles de recherche nationaux interfacultaires sur les neurosciences. Elle permettra en outre de regrouper les laboratoires de recherche en investigation cliniques (INVESCLIN), actuellement disséminés au sein des HUG. Enfin, des places de parc pour les deux-roues seront également aménagées sur le site.

LE BÂTIMENT

Le nouvel édifice totalise 21 289 m² de surface brute répartie sur deux sous-sols, un socle de trois niveaux reliant en partie basse la rue Lombard et en partie haute l'avenue de Champel, sept étages et un attique. Cette réalisation, qui compte pour un tiers dans l'extension du Centre médical universitaire entamé par la cinquième étape, viendra se coller à cette dernière côté Champel pour former un «U», et sera érigée selon la même ligne architecturale. La réalisation de cette ultime phase n'affectera en rien le fonctionnement actuel du CMU.

Pour rappel, les modules 5 et 6 constituant l'extension d'un bâtiment déjà construit, le nouvel édifice devait s'intégrer parfaitement à l'ensemble. Il a toutefois été nécessaire d'apporter certaines modifications techniques ou architecturales, afin de prendre en considération les évolutions survenues depuis les années 1980, notamment dans le domaine des équipements de laboratoire, des nouvelles normes de sécurité des bâtiments et des exigences en termes d'économie d'énergie.

L'architecture du bâtiment se veut sobre et présente un aspect unitaire sur l'ensemble des façades. Les laboratoires disposés sur les sept niveaux bénéficient de larges fenêtres pleines à leur base pour faciliter les aménagements intérieurs. Une liaison entre le bâtiment existant et les étapes 5 et 6 est prévue. Elle prendra la forme d'une rue intérieure dans le socle de l'édifice et permettra de relier le «niveau Lombard» au «niveau Champel». Deux accès indépendants seront ainsi offerts: l'un aux utilisateurs du CMU (professeurs et dentistes) par cette rue interne et l'autre aux patients de la section de médecine dentaire par l'esplanade du 3^e étage, côté rue Lombard.

La terrasse aménagée sur cette plateforme sera construite en dalles préfabriquées avec un aménagement végétal dans des bacs à plantes.

Une fois le CMU terminé, il est prévu de rendre le site accessible au public, qui pourra le traverser de l'avenue de Champel à la rue Lombard, au moyen d'escaliers et d'ascenseurs. Les circulations piétonnes transversales seront également complétées. Le futur CEVA et sa halte «Champel-Hôpital» ont bien évidemment été pris en compte dans les aménagements extérieurs du site du CMU.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les économies d'énergie réalisables ont été prépondérantes dans le choix des systèmes du bâtiment. L'enveloppe de l'édifice respecte un standard de haute performance énergétique. L'énergie solaire thermique sera utilisée pour l'eau chaude sanitaire et la lumière naturelle interviendra comme source d'éclairage principale. Des luminaires performants et à faible consommation seront installés.

L'utilisation de l'eau potable devra être limitée au maximum. C'est ainsi qu'un système de captage d'eau de pluie provenant de la toiture du bâtiment et de réutilisation de l'eau pour les WC et l'arrosage sera installé. La consommation d'eau chaude se limitera au strict nécessaire. Les laboratoires ne seront par exemple pas raccordés en eau chaude sanitaire.

Les installations électriques seront réalisées à partir des équipements existants dans le CMU. Quant au problème de distribution de la chaleur (chauffage), c'est la méthode du «pincement» qui a été adoptée. Les flux de demande de chaleur seront structurés en cascade. Cette méthode permet d'optimiser, à la fois sur le plan thermodynamique et sur le plan économique, les possibilités de récupération d'énergie (rejets thermiques). La centrale thermique des HUG sera utilisée pour la production de chaleur.

SUITE DES TRAVAUX

Les travaux de transformation de l'ancien bâtiment (étapes 1 à 4) datant de 1987 se dérouleront de 2014 à 2016. Ils permettront d'agrandir la bibliothèque et les locaux serveurs mais aussi de réaménager partiellement certaines activités. Le budget pour ces aménagements fait partie du crédit d'investissement de la 6^e étape du CMU.

FICHE TECHNIQUE DE LA 6^E ÉTAPE DU CENTRE MÉDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

Bâtiment

- Surface brute 21 289 m²
- Volume SIA 81 304 m³

Planning des travaux

- Délivrance de l'autorisation de construire 27 mai 2011
- Ouverture du chantier 7 novembre 2011
- Pose de la première pierre 9 février 2012
- Remise des locaux aux utilisateurs décembre 2014

Mandataires

- Architectes De Planta & Portier architectes
- Ingénieurs civils Ingeni SA
- Ingénieurs CVCR Wintsch et Cie SA
- Ingénieurs électriciens Scherler SA
- Ingénieurs sanitaires Zanini - Baechli & Associés SA
- Ingénieurs rationalisation énergétique Sorane SA
- Ingénieur façades BCS SA
- Architecte paysagiste G. Henchoz SA
- Ingénieurs sécurité Scherler SA
- Ingénieurs conseils en laboratoires Audergon-Vionnet & Perakis SA

Lois

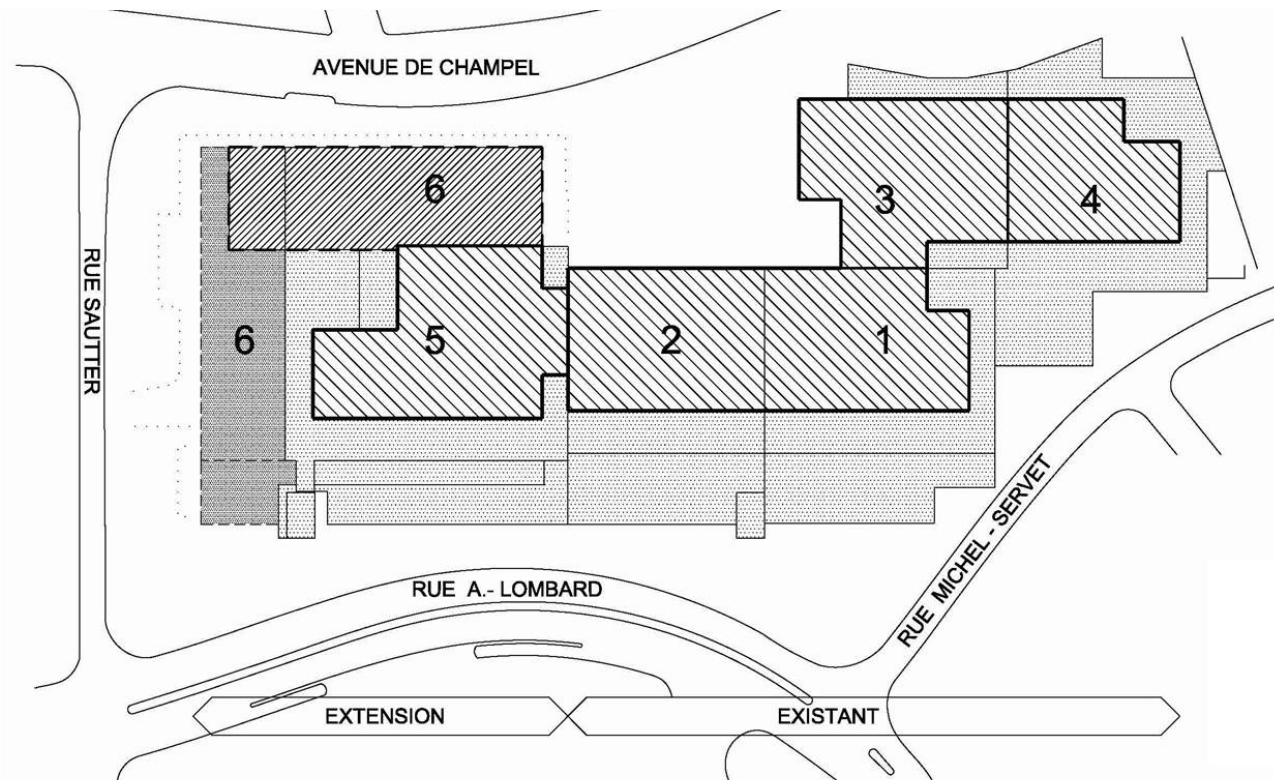
- [Loi N° 10234 du 26 juin 2008 ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU.](#)
- [Loi N° 10822 du 23 juin 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 148 937 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU.](#)

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dcti/presse/2012-02-09_conf.pdf

Pour toute information complémentaire:

- *M. Patrick Armaingaud, directeur de l'office des bâtiments, département des constructions et des technologies de l'information, tél. +41 (0)22 546 62 01;*
- *M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, tél. +41 (0)22 546 69 00;*
- *M. Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève, en contactant le service presse information publications de l'UNIGE, tél. +41 (0)22 379 77 17.*

Centre médical universitaire (CMU): phasage en étapes



6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)



6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)



6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)



© De Planta & Portier Architectes